Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 72 (2000)

Heft: 1

Artikel: Prix espaces publics 1999

Autor: Wagnières, Olga / Weil, Marcos

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129766

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRIX ESPACES PUBLICS 1999

INTRODUCTION

Autrefois, l'espace public avait des fonctions multiples: il était le lieu de passage et de réunion, le prolongement de l'habitat et du lieu de travail, l'espace de référence et d'échanges. Il permettait la rencontre (de loisir, religieuse, politique) le séjour, le marché, le jeu.

A partir du milieu de ce siècle, il a progressivement été envahi par les véhicules, pour être finalement dominé par la circulation motorisée.

Aujourd'hui, de plus en plus, des exigences de qualité de vie, en particulier de plus grande "sociabilité", postulent de revaloriser l'espace public et de lui permettre de jouer son rôle multifonctionnel. Créé avant tout pour faciliter le déplacement des personnes et des choses, il est aussi destiné à servir de place de stationnement. A l'intérieur des localités, il a encore d'autres fins dont l'importance grandit depuis quelques années. Il redevient petit à petit un lieu de rencontre que beaucoup de gens fréquentent.

Les mentalités changent : de plus en plus de demandes se font entendre pour que l'espace public soit plus convivial, plus sécurisant, mais aussi qu'il soit représentatif de l'évolution des modes de vie. Par ailleurs, dans de nombreux villages, naguère strictement ruraux, réside à présent une population d'origine citadine qui réclame des trottoirs, des places de stationnement, un effort d'aménagement à l'image des villes (mobilier urbain, espaces de jeu, etc.). Celui-ci est donc aussi le reflet des mutations intervenues dans la structure de la population et ses attentes.

Cette évolution de la conception de l'espace public se concrétise par une série de mesures à prendre mentionnées dans la Charte des espaces publics datée de mars 1996 et établie par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, le Service de l'aménagement du territoire et le Service des routes et des autoroutes.

OBJECTIFS

Dans le cadre du programme d'action 1999 de la politique des espaces publics, le Département des infrastructures, par le biais du Service de l'aménagement du territoire et du Service des routes, a décidé d'attribuer, tous les deux ans, une distinction qui prime des réalisations exemplaires en matière d'aménagement d'espaces publics dans le canton de Vaud.

Le but du "Prix Espaces Publics Vaud" est de mettre en évidence les réalisa-

CONSTANTINE
Réalisation 1998-1999

Un aménagement sobre et de qualité, avec une bonne résolution des détails tels que les accès aux bâtiments publics ou le traitement différencié du domaine privé devant les maisons.

tions vaudoises contemporaines les plus significatives dans le domaine des espaces publics et ainsi de contribuer à valoriser la qualité d'aménagement, dans l'esprit de la Charte des espaces publics.

Les collectivités publiques ont été invitées à présenter des projets et des réalisations selon un thème défini à l'avance. Pour 1999, il s'agissait du **"Réaménagement des rues de villages"** (routes cantonales ou communales).

Vingt-six communes ont répondu à l'appel et ont présenté leurs réalisations. L'évaluation de celles-ci s'est faite en deux étapes dont les critères d'appréciation ont été pour la première phase :

- réalisation d'une certaine ampleur, qui ne se limite pas à la correction ou au rehaussement d'un trottoir, par exemple,

- réalisation prenant en compte plusieurs paramètres, comme l'intégration de divers moyens de locomotion (voitures, cycles, piétons, par exemple), la sécurité mais aussi la convivialité,

JOUXTENS - MESERY
Réalisation à partir de 1994

Chemin du Lussex :
Redimensionnement du carrefour (baquettes herbeuses, arbres)
Création d'une bande arbustive séparant le trottoir de la chaussée (haie champêtre)

En bas :
Avant et après l'intervention

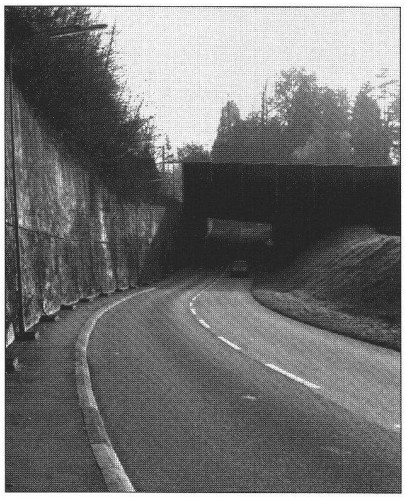

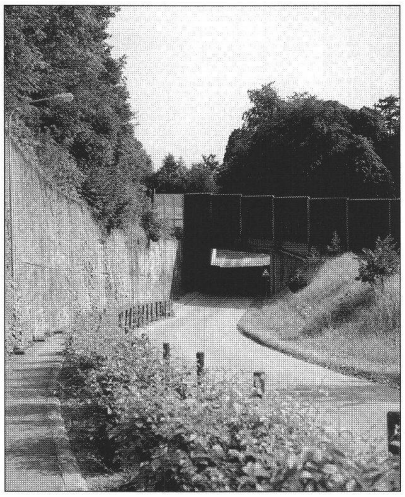

LA VALEUR DE L'EXEMPLE

"Que l'on se rassure : en décernant des prix et des mentions Espaces publics, l'Etat n'a pas pour ambition de jouer au régent avec les communes. Son but est d'encourager un type d'approche et d'aménagement encore nouveau dans ce canton: prendre en compte les riverains comme les automobilistes, les besoins sociaux comme ceux de l'économie ou des agriculteurs, le trafic local comme celui de transit, les déplacements à pied ou à vélo comme ceux effectués en voiture.

Cette intégration des différents besoins a pendant longtemps été inimaginable : l'automobile était synonyme de progrès et de développement et rien ne pouvait se mettre en travers de son chemin. Elle a ensuite été considérée comme impossible à réaliser : des besoins aussi différents, aussi éloignés les uns des autres, ne pouvaient être conciliés sur le terrain. Seule la séparation des usagers selon leur mode de déplacement (séparation des trafics) apparaissait alors comme une solution.

Une étape a été franchie et avec elle une prise de conscience : moyennant quelques arbitrages entre des besoins contradictoires - la vitesse pour les uns, le calme et la sécurité pour les autres - il est possible de réaliser des aménagements de qualité qui réhabilitent la vie sociale dans les villes et les villages sans pour autant en exclure le trafic.

Des prix et des mentions Espaces publics, c'est l'occasion de faire connaître le possible, de montrer ce que des communes ont réalisé, dans l'espoir d'en voir d'autres suivre l'exemple".

Extrait de l'allocution de M. Ph. Biéler, Conseiller d'Etat, Chef du Départe-ment des Infrastructures

- aménagement qui constitue une véritable revalorisation de l'espace public, par un traitement de qualité du mobilier urbain, de l'éclairage, des plantations et des revêtements de sol.

D'après ces critères, la commission d'évaluation a sélectionné les dossiers de 14 communes :

-Assens, Constantine, Crissier, Denges, Founex, Gingins, Jouxtens-Mézery, Monnaz, Paudex, Perroy, Pomy, Ste-Croix (L'Auberson), St-Sulpice et Vufflens-la-Ville.

La deuxième phase d'évaluation s'est faite d'après les critères suivants, établis sans hiérarchie de valeurs :

INSERTION VILLAGEOISE ET ARCHITECTURALE
Intégration des aménagements à l'échelle du village :
-aménagement de la rue du village par rapport au réseau général,
- raccords aux abords,
-articulation espace public/espace privé.

Renforcement de l'image du village

Prise en compte de la situation préexistante, des traces historiques et du bâti :
-reconnaissance des séquences,
-l'esprit du lieu

Potentiel par rapport à un développement futur et à une évolution de l'aménagement de l'espace public.

SECURITE ET SOCIABILITE
Amélioration de la sécurité (effets de modération, sécurité pour la traversée des piétons, etc.)

Qualité de partage de l'espace aménagé en termes de modes de déplacement, de multifonctionnalité de l'espace et de flexibilité de l'usage

Possibilités d'appropriation des espaces

Qualité de l'ambiance obtenue, confirmée ou apportée.

COHERENCE ET QUALITE DE LA MISE EN OEUVRE
Les matériaux, les textures, les couleurs

Le végétal

Le mobilier urbain

L'éclairage.

A l'issue de ces phases, trois communes ont été primées et cinq ont reçu des mentions.

Les communes primées sont les communes de **Constantine, Jouxtens-Mézery et Perroy** (sans ordre hiérarchique) et celles avec les mentions, sont : **Assens, Denges, Gingins, Ste-Croix (L'Auberson) et St-Sulpice** (sans ordre hiérarchique).

Ces photos illustrent quelques détails des réalisations primées, mais une promenade dans l'un de ces villages vous en dirait d'avantage.

Olga Wagnières
Marcos Weil

Sources: Prix Espaces publics 99. Département des Infrastructures, Service de l'aménagement du territoire, Service des routes du canton de Vaud.

Espaces publics : une charte. Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, mars 1996

PERROY
Réalisation 1992-1994

Un aménagement soigné, cohérent et fonctionnel qui renforce l'unité du village.

Ci-dessous :
Vues avant et après réalisation